

226C0972
FR0000127771-FS0599

3 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIVENDI SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 3 juillet 2026, la société J.P. Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 29 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir, à cette date, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 60 212 508 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 5,93% du capital et 5,75% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 268 957	0,22	2 268 957	0,22
J.P. Morgan Securities plc	53 958 137	5,31	53 958 137	5,15
J.P. Morgan Structured Products B.V.	11 110	ns	11 110	ns
J.P. Morgan Chase Bank, National Association	3 974 304	0,39	3 974 304	0,38
Total J.P. Morgan Chase & Co.	60 212 508	5,93	60 212 508	5,75

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI SE hors marché.

A cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 29 juin 2026, 2 268 957 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 2 203 730 actions VIVENDI SE résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société J.P. Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment ; et
- 65 227 actions VIVENDI SE au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 015 498 764 actions représentant 1 047 291 215 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir, au 29 juin 2026, 25 956 908 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 33 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 2 juillet 2026 et le 2 octobre 2030² ;
- la société J.P. Morgan Structured Products B.V. a précisé détenir, au 29 juin 2026, 11 110 actions VIVENDI SE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 2 janvier 2099.

2. Par le même courrier, la société J.P. Morgan Chase & Co. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 30 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 39 911 015 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 3,93% du capital et 3,81% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	2 151 649	0,21	2 151 649	0,21
J.P. Morgan Securities plc	33 773 939	3,33	33 773 939	3,22
J.P. Morgan Structured Products B.V.	11 109	ns	11 109	ns
J.P. Morgan Chase Bank, National Association	3 974 318	0,39	3 974 318	0,38
Total J.P. Morgan Chase & Co.	39 911 015	3,93	39 911 015	3,81

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIVENDI SE hors marché.

A cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 151 649 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 2 086 422 actions VIVENDI SE résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société J.P. Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment ; et
- 65 227 actions VIVENDI SE au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 27 268 717 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 32 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 19 août 2026 et le 2 octobre 2030² ;
- la société J.P. Morgan Structured Products B.V. a précisé détenir 11 109 actions VIVENDI SE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 2 janvier 2099.

² Sur la base d'un delta de 1.

³ Sur la base d'un capital composé de 1 015 498 764 actions représentant 1 047 173 379 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.